

Les nouveautés du 1er février



Les nouveautés du 1er février

Chaque premier du mois, plusieurs mesures entrent en vigueur. Ce samedi 1er février n'échappe pas à la règle. Augmentations, diminutions, réglemations, ces mesures impactent la vie de tous les citoyens et affectent directement le pouvoir d'achat des ménages. Certaines sont prévues depuis plusieurs mois, il est toujours bon de les rappeler.

Épargne

Le taux de rémunération du Livret A va passer de 0,75 % à 0,50 %, son plus bas niveau historique. Compte tenu de l'inflation à plus de 1 %, un épargnant ayant placé 4 800 euros, soit l'encours moyen du Livret A, perdra 12 euros par an, a calculé Le Monde.

Le Livret de développement durable et solidaire (LDDS), subit la même baisse. Le taux du Compte épargne logement (CEL) passe lui de 0,50 % à 0,25 %. Et celui du Livret d'épargne populaire (LEP) tombe de 1,25 % à 1 %.

Les tarifs de l'électricité augmentent

Les tarifs réglementés de l'électricité augmentent de 2,4 % pour les particuliers et les petits professionnels. La Commission de régulation de l'électricité et le ministère de la Transition écologique et solidaire évaluent le coût de cette hausse à 21 € par an sur la facture moyenne d'un particulier.

Les tarifs du gaz diminuent

Les tarifs réglementés du gaz baissent de 3,3 %, hors taxes, par rapport au barème en vigueur depuis le 1er janvier. Dans le détail, la baisse est de 0,9 % pour les clients qui utilisent le gaz pour la cuisson, de 3,5 % pour ceux qui se chauffent au gaz et de 2 % pour ceux qui ont un double usage (cuisson et eau chaude). Selon le communiqué de la Commission de régulation de l'énergie. Depuis le 1er janvier 2019, la baisse atteindrait 14,7 %.

Les péages d'autoroutes plus chers

La hausse est en moyenne de 0,86 % pour les concessionnaires historiques (APRR, AREA, ASF, Cofiroute, Escota, Sanef et SAPN). L'augmentation va de 0,71 % chez Cofiroute à 1,07 % chez AREA, selon le ministère des Transports cité par Le Monde. Le surcoût est plus important encore sur les concessions récentes : 1,59 % en moyenne.

Les tarifs des taxis à la hausse

Le prix minimal de la course passe de 7,10 € à 7,30 €. Le coût de la prise en charge, jusque-là plafonnée à 4,10, augmente légèrement à 4,18 €. Le kilomètre parcouru coûte désormais 1,12 €, hors majorations.

Coup de pouce pour l'Euromillions

Le gain maximal de l'Euromillions plafonnait à 190 millions d'euros depuis 8 ans. La loterie européenne, à laquelle les joueurs de neuf pays peuvent participer, passe désormais à 200 millions d'euros. Un "méga jackpot" de 130 millions d'euros de plus. L'aubaine se produira trois fois l'an contre deux par le passé. Le premier tirage aura lieu le vendredi 7 février. Les chances d'emporter le jackpot ne varient pas : 1 chance sur 139 millions.